



Appel à candidatures

Mobilité et ressourcement scientifique

1. Contexte

L'excellence d'une recherche spécialisée et interdisciplinaire créatrice de connaissances et de solutions, l'intensité du partenariat avec les acteurs socio-économiques et culturels du territoire, ainsi que l'attractivité d'une offre de formation d'excellence ancrée sur le territoire et attractive à l'international, définissent les marqueurs de l'**université cible** pour l'UPPA, qui sera complètement déployée à l'horizon 2027. Lancé en 2017, l'I-SITE E2S constitue un des outils permettant d'impulser de nouvelles pratiques et d'accélérer la transformation vers l'université cible. Son périmètre scientifique couvre aujourd'hui l'ensemble des sujets de recherche portés par notre communauté académique.

L'accroissement de la puissance scientifique et de la visibilité de la recherche inter- et pluridisciplinaire, ainsi que la participation aux réseaux de recherche d'excellence sont les deux axes qui seront déclinés par l'I-SITE d'ici 2027, en soutien à l'essor de la recherche sur les sites de l'UPPA.

2. Objectifs

La consolidation durable de la dynamique engagée en 2017 requiert une mobilisation toujours plus large des chercheurs et enseignants chercheurs, porteurs de nouveaux projets. Dans ce cadre, il importe que chacun puisse avoir le temps et la possibilité de se ressourcer dans un environnement scientifique de haut niveau, propice à l'éclosion de nouvelles idées et de nouveaux réseaux de recherche. Il existe pour cela des dispositifs au sein de l'université et des organismes nationaux de recherche (CRCT, délégation, ...).

Cet appel à candidatures a pour objectif d'instituer une dynamique encore plus forte en accompagnant et en soutenant financièrement les séjours de chercheurs, d'enseignants chercheurs et d'ingénieurs de recherche dans les universités européennes et internationales, partenaires de l'UPPA. L'objectif visé est la mobilité dans ce cadre de 25 chercheurs ou enseignants chercheurs d'ici à 2025 (soit 7% de l'effectif actuel).

3. Modalités

Le dispositif visé combinera :

- La volonté d'un chercheur, d'un enseignant-chercheur ou d'un ingénieur de recherche de profiter d'un séjour à l'étranger (6 mois à 1 an) pour se consacrer à l'approfondissement d'un sujet scientifique ;



- La nécessité d'accomplir cela **au sein du réseau de relations internationales de l'UPPA** (universités internationales « cibles »¹, universités des porteurs de chaires internationales², partenaires et partenaires associés de l'alliance UNITA³) **ou au sein d'un laboratoire international associé au CNRS, à INRAE ou à Inria** ;
- Une **insertion thématique au sein de l'une des cinq missions interdisciplinaires** de l'UPPA.

Les lauréats prendront l'engagement de déposer, dans l'année qui suit leur séjour, un projet de recherche en réponse à des appels à projets nationaux, européens ou internationaux.

Les lauréats bénéficieront d'une décharge de service complète durant leur séjour à l'étranger (pour les enseignants-chercheurs) et d'une aide spécifique pour leur installation et pour leurs déplacements. Cette aide s'élèvera à 10 k€ pour un séjour d'une année et 6 k€ pour un séjour de 6 mois. Elle sera versée pour moitié sous la forme d'une prime, sur le modèle des aides à la mobilité au sein de réseaux européens, en deux temps : 80% au début du séjour, et 20% dans l'année qui suit le retour du lauréat, sur justificatif de soumission d'un projet dans le cadre de l'engagement de chaque lauréat.

Ce dispositif est complémentaire des systèmes de délégation d'un enseignant-chercheur auprès d'un des organismes de recherche membre du consortium ou des CRCT de six mois ou plus. Lorsqu'une demande de délégation/CRCT reçoit un avis favorable, le lauréat pourra bénéficier de l'aide complémentaire s'il figure parmi les personnes sélectionnées au présent appel à candidatures.

4. Déroulement de l'appel à candidature⁴

L'appel à candidature est publié annuellement, pour des séjours qui devront débuter dans les douze mois qui suivent. Les candidats présenteront un dossier composé :

- d'un CV avec liste de publications sur les dix dernières années ;
- de la liste des doctorants dont ils sont directeurs (ou co-directeur) de thèse mentionnant pour chacun les dispositifs mis en œuvre pour leur supervision durant la mobilité (validée par le directeur d'unité de recherche et l'école doctorale) ;
- de la liste des mobilités de 3 mois et plus entreprises par le candidat durant les dix dernières années ;
- de l'avis motivé du directeur d'unité (chercheur, enseignant-chercheur, IR) et du directeur du collège concerné (pour les personnels UPPA) sur la candidature ;

¹ University of California Berkeley (USA), Northwestern University (USA), Universidade Federal do Rio de Janeiro (Brésil), Universidad del País Vasco/Euskal Herriko Unibertsitatea (Espagne)

² Boston College (USA), Queensland University (Australie), Carnegie Mellon University (USA), Florida State University (USA), Institute of Chemical Research of Catalonia (Espagne), Loughborough University (UK)

³ Voir <https://organisation.univ-pau.fr/fr/grands-projets/unita.html>

⁴ Voir le « mode d'emploi » récapitulatif à la fin de l'AAP



- d'une lettre de motivation.

Il n'est pas obligatoire de faire figurer la destination précise de la mobilité au stade de la sélection des candidats. Une description dans ses grandes lignes du projet scientifique visé devra alors figurer dans la lettre de motivation.

Les lauréats devront présenter, dans les trois mois qui suivent leur sélection, leur projet définitif mentionnant leur destination et leur projet scientifique (2 pages max). Ils seront aidés par l'*International Project Unit* et/ou l'*International Welcome Desk* afin d'établir les contacts et de définir, avec l'université partenaire, les modalités pratiques de cette mobilité.

Un comité de sélection composé du responsable scientifique d'E2S, d'un représentant d'UNITA pour l'UPPA, de la vice-présidente en charge de la recherche et des animateurs des missions interdisciplinaires sera chargé de proposer les candidats sélectionnés au comité I-Site. Ce dernier adoptera la liste des bénéficiaires. Le comité de sélection procèdera ensuite à la validation des projets de chaque candidat, une fois ceux-ci finalisés.

5. Éligibilité

Sont éligibles à cet appel à candidatures tous les chercheurs, enseignants-chercheurs et ingénieurs de recherche, titulaires et exerçant dans une unité de recherche de l'UPPA. Les personnels n'ayant pas bénéficié de délégation ou d'un CRCT dans les cinq dernières années sont prioritaires.

Contact : Gilles Pijaudier-Cabot – Gilles.Pijaudier-Cabot@univ-pau.fr